



Administration Communale  
de Larochette  
33, chemin J.-A. Zinnen  
L-7626 Larochette

Tél. 83 70 38

Fax 87 96 46

e-mail : larochette@larochette.lu

## Affichage de calicots dans la rue de Mersch et dans la rue de Medernach

L'autorisation pour l'affichage des calicots dans la commune est à demander par écrit à l'administration communale de Larochette. Après l'accord de la demande, l'organisateur doit faire sa demande à l'administration des Ponts et Chaussées (Service régional de Mersch 15, Impasse Aloyse Kayser L-7541 Mersch).

Les dimensions des calicots sont à respecter comme suit :

- Hauteur : entre 75cm et 95cm
- Longueur : entre 3m et 5m
- les calicots doivent être micro-perforés (Luftdurchlässig).

Les calicots doivent être récupérés au bureau de la population endéans des 2 semaines qui suivent la manifestation.

Larochette, le 29 mars 2016

Le collège échevinal,

The image shows three handwritten signatures in blue ink. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of Larochette and the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE' at the top and 'LAROCHETTE' at the bottom, with two small stars on either side of the coat of arms.